



Soixante-treizième session

Point 101 oo) de l'ordre du jour

**Résolution adoptée par l'Assemblée générale
le 5 décembre 2018***[sur la base du rapport de la Première Commission (A/73/510 et A/73/510/Corr.1)]***73/48. Traité sur l'interdiction des armes nucléaires***L'Assemblée générale,**Rappelant sa résolution 72/31 du 4 décembre 2017,*

1. *Se félicite* de l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires¹ ;
2. *Note* que le Traité est ouvert à la signature depuis le 20 septembre 2017 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York ;
3. *Se félicite* que, au 17 octobre 2018, 69 États avaient déjà signé le Traité et que 19 autres l'avaient ratifié ou y avaient adhéré ;
4. *Invite* tous les États qui ne l'auraient pas encore fait à signer le Traité, à le ratifier, à l'accepter, à l'approuver ou à y adhérer dès que possible ;
5. *Engage* les États qui sont en mesure de le faire à encourager l'adhésion au Traité grâce à des contacts bilatéraux, infrarégionaux, régionaux et multilatéraux, à des actions d'information et à d'autres moyens ;
6. *Prie* le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire du Traité, de lui faire rapport à sa soixante-quatorzième session sur la signature, la ratification, l'acceptation et l'approbation du Traité, ainsi que sur l'adhésion à celui-ci ;
7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ».

*45^e séance plénière
5 décembre 2018*

¹ A/CONF.229/2017/8.

